

A/s demande de naturalisation

Par wharab, le 16/03/2008 à 17:16

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me renseigner sur les procedures legales à suivre pour la naturalisation des enfants, vivant en algerie, ayant leur pere immigré et residant de maniere permanente et reguliere en france.

Je tiens à vous informer que mon pere, decedé en 2004, a residé en france depuis 2001 et sa carte de residence de 10 ans est en cours de validité jusquà 2011.

Sur ce qui precede et notamment l'article 21.16 de la loi liée à l'acquisition de la nationalité française, je vous prie de m'eclairer et me donner d'amples informations et les procedures legales y afferentes.

Veuillez agreer l'expression de mon profond respect